



**Communiqué de soutien du SNFOLC 59  
à Jean-Paul Delescaut, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT du Nord**

Le camarade Jean-Paul Delescaut est convoqué ce jeudi 28 mars 2024 au Tribunal correctionnel de Lille pour « apologie du terrorisme » et « incitation à la haine raciale » en raison de la publication d'un communiqué syndical de soutien à la Palestine et au peuple palestinien. Depuis des mois, en représailles aux attaques du 7 octobre 2023 perpétrées par le Hamas, la population civile subit des attaques sans précédent, des massacres, des bombardements ordonnés par le gouvernement de B. Netanyahu.

Le SNFOLC59 avec sa fédération, la FNEC-FP-FO et sa confédération la CGT-Force Ouvrière, comme la CGT, portent un message internationaliste et pacifiste et s'inscrivent dans la lutte pour un cessez-le-feu immédiat et permanent qui, semaine après semaine, s'organise dans le monde entier.

Le mouvement ouvrier international se doit de combattre toutes les atrocités, contraires aux intérêts des travailleurs.

Le communiqué incriminé de la CGT faisait partie prenante de l'action syndicale et portait la parole de dizaines de milliers de personnes qui alertaient sur la situation dans la bande de Gaza.

Le SNFOLC59 refuse l'instrumentalisation d'un conflit à des fins de répression de la parole syndicale. Il exige l'abandon immédiat des poursuites à l'encontre du secrétaire de l'union départementale de la CGT du Nord et s'alarme de la multiplication des arrestations et poursuites judiciaires de nombreux syndicalistes depuis le début de l'ère Macron.

Le SNFOLC59 sera présent au rassemblement devant le tribunal correctionnel de Lille à l'appel de la CGT le 28 mars à 12h, il invite largement à y participer et à soutenir toutes les actions en faveur de la liberté de l'action et de la parole syndicale.

Nous exigeons :

- Un cessez-le-feu immédiat et permanent, l'arrêt de la colonisation dans les territoires palestiniens.
- L'abandon immédiat de la répression des syndicalistes quels qu'ils soient en raison de leurs luttes légitimes et de leur engagement militant.

*Le 27 mars 2024*